

[Texte]

sioner that it would take a lot of time and effort to get some of the indices you wanted out of this; medical, for example, against other. But we will take a stab at it and try to give more . . .

Mr. Friesen: The point is that the 6,000 were not necessarily socialization.

Mr. Kaplan: They were socialization, humanitarian and medical.

Mr. Friesen: All right, that is the important distinction. You make it sound like an almost unqualified success, but if they were not socialization passes, then it may not have been as successful as the statistics might show.

Mr. Kaplan: We will do our best to break them down. I think there is a grey area between socialization and humanitarian. Were any of them shackled at all on ETAs or going to court?

Commr. Yeomans: Going to court, Mr. Chairman, is not a temporary absence. The key issue, the really security ones, would be dangerous inmates, or inmates over which we had real concern about their security, going to a hospital, and some of them could be shackled.

• 2135

Mr. Kaplan: But it would be a very small percentage of the total?

Mr. Yeomans: I would think it is small. We will have to dig into that.

Mr. Kaplan: About 2%?

Mr. Yeomans: I have learned never to guess in front of a parliamentary committee.

Mr. Kaplan: I am getting a hint from Gordon Pinder that it is something in the neighbourhood of 2% or so. Maybe we can stand corrected on that, but only 2% are shackled at that, so it still is a very reassuring success rate.

The Chairman: Mr. Robinson.

Mr. Robinson (Burnaby): Thank you, Mr. Chairman. I wonder if the Minister could indicate when we can expect to see a copy of the report by the National Parole Board on the denial of parole from June 1983. I must say I am surprised that this information was not brought to this meeting tonight, given the fact that, obviously, the Minister knew it was going to be on the agenda, and indicated he would be reporting to the committee. For the Chairman of the National Parole Board to come before us and say he does not have his file on Boden with him, I find surprising to say the least. When can we expect to see a copy of this report?

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, the parole file is in Montreal. I could get it up tomorrow.

[Traduction]

saire me dit qu'il faudrait beaucoup de temps et de travail pour vous donner ces renseignements: les raisons médicales, par exemple, par opposition aux autres. Cependant, nous allons faire un effort pour essayer d'obtenir davantage . . .

M. Friesen: La question, c'est que les 6,000 détenus n'ont pas tous bénéficié d'un congé.

M. Kaplan: Il y avait des congés purs et simples, les absences pour raisons humanitaires et médicales.

M. Friesen: Très bien, voilà la distinction importante. Vous donnez l'impression qu'il s'agit d'une réussite sans réserves, mais s'il ne s'agit pas uniquement de congés, le système n'est peut-être aussi réussi que le font penser les statistiques.

M. Kaplan: Nous ferons de notre mieux pour vous donner cette ventilation. À mon avis, il existe une zone grise entre les congés et les absences pour raisons humanitaires. Est-ce qu'ils avaient les menottes pour les absences temporaires avec escorte ou pour se rendre au tribunal?

Comm. Yeomans: Il n'est pas question d'absence temporaire lorsque le détenu se rend au tribunal, monsieur le président. Ceux qui représentent un risque de sécurité sont les détenus dangereux, et les détenus sur la sécurité desquels on doit veiller, lorsqu'ils vont à l'hôpital, et certains d'entre eux pourraient être entravés.

M. Kaplan: Ce serait un très faible pourcentage du total, n'est-ce pas?

M. Yeomans: Je crois bien que oui. Nous allons vérifier la chose.

M. Kaplan: Environ 2 p. 100?

M. Yeomans: J'ai appris à ne pas essayer de conjecturer devant un comité parlementaire.

M. Kaplan: Gordon Pinder me dit que ce serait environ 2 p. 100. On pourra nous reprendre s'il y a erreur, mais seulement 2 p. 100 seraient entravés, par conséquent, le taux de réussite est toujours très rassurant.

Le président: Monsieur Robinson.

M. Robinson (Burnaby): Je vous remercie, monsieur le président. Je me demande si le ministre pourrait nous dire quand nous allons recevoir une copie du rapport de la Commission des libérations conditionnelles sur les rejets depuis juin 1983. Je suis surpris que ce renseignement ne nous soit pas donné ce soir, étant donné que de toute évidence, le ministre savait que la question était à l'ordre du jour, et qu'il devait faire rapport au Comité. Je trouve assez étonnant, à tout le moins, que le président de la Commission des libérations conditionnelles compare devant nous et nous dise qu'il n'a en main le dossier de Boden. Quand recevrons-nous une copie de ce rapport?

M. Kaplan: Monsieur le président, le dossier des libérations conditionnelles se trouve à Montréal. Je pourrais l'obtenir demain.